

### **Présence de phytos dans l'eau : autre source, le particulier.**

Une étude menée par le CERVA a montré que les usages non agricoles de pesticides étaient l'une des principales causes de pollution des eaux. **Dans notre intérêt, évitons de fournir des phytos aux particuliers (voisins, connaissances).** Ceux-ci les surdosent et les appliquent fréquemment sur des surfaces imperméables (cours, dallages ...) sensibles au ruissellement. Les substances actives sont ensuite lessivées par les pluies et atteignent les eaux de surface via le réseau d'égouts. De plus, ne traitons pas la cour de ferme avec un fond de cuve, il existe des produits homologués pour cet usage.

**Une mauvaise utilisation pourrait entraîner d'autres retraits d'agrément de phytos très utiles à l'agriculture.**

C. De Vleeschouwer (CRA-W : 081/625262) ; J. Marot (Comité régional PHYTO : 010/473754, [www.fymy.ucl.ac.be/crp](http://www.fymy.ucl.ac.be/crp)).